

**République Tunisienne**  
*Ministère de l'Enseignement Supérieur & de la recherche scientifique*

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES  
DE REVISION COMPTABLE  
Session de juillet 2011**

**EPREUVE DE REVISION COMPTABLE**

*Durée : 5 heures*

**BAREME**

- 1<sup>ère</sup> Partie : 7 points
- 2<sup>ème</sup> Partie : 4 points
- 3<sup>ème</sup> Partie : 9 points

Les trois parties sont indépendantes

- *Aucun document n'est autorisé.*
- *L'utilisation d'une calculatrice de poche à fonctionnement autonome non programmable, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée, à l'exclusion de tout autre élément matériel.*
- *Si le texte du sujet (ou de ses questions) vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.*

Les candidats sont invités à vérifier que ce document comporte 10 pages y compris la page de garde

---

## PREMIERE PARTIE (7 points)

---

Vous avez intégré le cabinet d'expertise comptable « Audit & Audit » auprès duquel vous comptez poursuivre votre stage réglementaire.

Votre maître de stage vous confie le dossier de l'année 2009 du client A, comprenant les informations suivantes collectées par l'équipe qui a entamé les travaux de la mission d'audit contractuel.

Depuis la phase de planification, le seuil de signification global a été fixé à 175.000 dinars, soit celui calculé sur la base des données de l'exercice précédent (exercice 2008).

### **A- Informations générales sur le client A**

La société A est à sa création en 1960 une entreprise familiale, qui assure la production et la commercialisation des produits cosmétiques et des parfums.

Suite au décès de la première génération des fondateurs de la société A, le nombre d'actionnaires ne cesse d'augmenter pour atteindre actuellement 120.

Les produits fabriqués par A sont considérés comme des produits de luxe, ils sont jusqu'à fin 2008 fortement taxés à l'importation (taux des droits et taxes douanières avoisinant les 100%). Un démantèlement tarifaire est entré en vigueur en 2009 et se poursuivra en 2010 permettant de réduire ces taux de 50% chaque année, jusqu'à lever définitivement toute barrière douanière à l'importation à l'horizon 2011.

Le président du conseil d'administration de A est l'un des 120 héritiers, il assure la direction générale et participe activement à la gestion de l'affaire. Il peut passer outre à tous les contrôles internes sur les ventes et les achats.

La société A contrôle 80% du capital de la société B. La société B a été constituée, au début de l'année 2009, elle fabrique également des produits cosmétiques et des parfums mais avec une technologie moderne et un meilleur emballage. Elle est entrée en production vers la fin du troisième trimestre 2009. La société B, installée dans une zone décentralisée, a bénéficié d'une subvention d'investissement dès le premier exercice de 300.000 dinars.

Les principaux indicateurs financiers de A sont les suivants (en dinars) :

Rubrique	2009	2008
Capitaux propres (avant résultat)	6 414 400	6 957 970
Revenus	5 622 450	6 278 469
Cout des ventes	3 133 456	3 567 564
Résultat des activités ordinaires (avant I.S)	282 940	343 570

### B- Dossiers de travail

Les conclusions de l'équipe qui a entamé les travaux sont les suivantes :

1 - La société B, qui est également un client du cabinet « Audit & Audit » pour la mission de compilation d'informations financières, vient d'arrêter ses états financiers 2009. Une perte de 350.000 dinars a été dégagée. Ce montant est presque celui planifié dans l'étude de rentabilité du projet (Business-plan). Un collaborateur de l'équipe d'audit estime qu'une dépréciation financière du compte « titres B », de 80% de 350.000 dinars, doit être comptabilisée dans les états financiers de la société A au titre de l'exercice 2009.

2- L'équipe d'audit découvre qu'une copie du contrat de cession d'un terrain, signée en 2009, circule sur les réseaux sociaux. Le terrain en question est situé en plein centre urbain, il a été cédé par la société A à l'épouse du président de son conseil d'administration, à son prix d'achat d'il y'a 15 ans auprès de l'agence foncière nationale. Le président du conseil estime, au cours d'un entretien avec l'équipe d'audit, que la société n'est pas lésée. Pour confirmer ses affirmations, il vous remet un rapport préparé par un autre cabinet d'expertise comptable « XY » en réponse à une consultation écrite. Le rapport confirme la position du président du conseil et notamment qu'aucune perte n'a été enregistrée en comptabilité suite à cette opération.

3- En raison d'un retard dans la préparation de ses états financiers, la société A confie au cabinet « XY », une mission spéciale qui consiste en la préparation et l'arrêt de ses états financiers 2009 et 2010. La lettre d'affirmation, qui vient d'être remise au cabinet, a été signée par le président du conseil d'administration et par un des associés du cabinet « XY ».

4- La société A fait une proposition attrayante à l'un des membres de l'équipe du cabinet « Audit & Audit », pour occuper le poste de directeur général adjoint. L'intéressé a accepté l'offre sans hésitation.

5 - La société A est en pourparlers avec une multinationale opérant dans le même secteur à l'effet de concrétiser un partenariat gagnant-gagnant. Le partenaire a demandé d'urgence qu'un visa d'expert comptable accompagne le condensé des états financiers 2008. Du fait de la non disponibilité des associés du cabinet « Audit & Audit », Monsieur RAMI responsable du cabinet « XY » réalise rapidement la mission proposée.

6 - La direction de la société A avait été informée que, contrairement aux années passées, le rapport d'audit du cabinet « Audit & Audit » exprimera une opinion avec réserves. Le projet de rapport ainsi communiqué indique : « ... à l'exception du non respect des dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les états financiers ont été établis dans tous leurs aspects significatifs conformément au système comptable des entreprises applicable en Tunisie ».

7 - La société A envisage de ne pas reconduire la mission du cabinet « Audit & Audit » s'il persiste à maintenir sa réserve, et de désigner le cabinet « XY » plus performant, en remplacement. Le cabinet « XY » est disposé à accepter cette désignation.

**Travail demandé :**

*1 - Préparer une note succincte indiquant pour la mission auprès du client A, en quoi les travaux effectués par les deux cabinets (points de 1 à 7) ne sont pas éventuellement en conformité avec les normes internationales d'audit et/ou le code d'éthique de l'IFAC, en précisant le cas échéant les bonnes pratiques à mettre en œuvre. (6 points)*

*2 - Identifiez et expliquez les principaux risques d'affaires auxquels s'expose la société A. (1 point)*

---

## **DEUXIEME PARTIE (4 points)**

---

### **Dossier n°1 : (1,5 points)**

Début Mai 2010, la «société du matériel industriel – SMI» a reçu une commande spécifique adressée par la SEA portant sur la fabrication d'un engin spécial. Cet engin ne peut pas être utilisé par un autre client que SEA. SMI n'a pas fabriqué ce type d'engin auparavant et, selon ses ingénieurs, il est très probable que son client (SEA) lui adressera des réclamations importantes durant la première année de l'utilisation de l'engin.

La société SMI est tenue contractuellement de réparer les défaillances qui apparaissent au cours de la première année de l'utilisation de l'engin sans coût supplémentaire à la charge du client SEA. Fin 2010, la machine est livrée et installée. Le prix de vente de cet engin est de 500.000 DT encaissé intégralement à l'installation et les coûts encourus par SMI à cette date sont de 350.000.

### **Travail à faire :**

- 1) Préciser le traitement comptable approprié à cette transaction en IFRS chez la SMI. (1 point).*
  
- 2) Passer les écritures comptables relatives à cette transaction fin 2010 (Ne pas tenir compte de l'effet d'impôt). (0,5 point).*

### **Dossier n°2 : (2,5 points)**

La société TFA est une société tunisienne spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de certains composants des avions fabriqués par son groupe français opérant dans l'industrie aéronautique.

La société réalise ses activités à partir de deux divisions: « Fabrication » et « Assemblage ».

Pour des besoins de conformité aux principes comptables IAS/IFRS, la société TFA a décidé d'appliquer les dispositions de l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » au titre de l'exercice 2010.

Pour réaliser cet objectif, les informations suivantes ont été collectées :

- La société dispose d'un centre d'études qui a comme objectif, l'optimisation des travaux des deux divisions. La valeur comptable du centre d'étude, au 31/12/2010, est de 730.000 DT. La société estime que les valeurs comptables relatives de chaque division ainsi que leurs durées de vie donnent une indication raisonnable de la proportion affectée du centre d'études.
- La société dispose d'un bureau administratif qui veille à la réalisation des commandes au profit de la société mère. La valeur comptable est de 300.000 DT au 31/12/2010. La société TFA n'a pas pu affecter la valeur de ce bureau entre les deux divisions.
- L'activité de la société TFA a connu une baisse significative du fait qu'elle a été touchée par les effets néfastes de la crise « Subprime ».
- À la clôture de l'exercice 2010, les valeurs comptables respectives des divisions « Fabrication » et « Assemblage » s'élèvent à 2.350.000 DT et 1.950.000 DT

Les valeurs recouvrables, au 31/12/2010, des divisions « Fabrication », « Assemblage » ainsi que de la société « TFA » sont respectivement de : 2.200.000 DT, 1.700.000 DT et 5.200.000 DT.

- La durée d'utilité restant à courir estimée des divisions « Fabrication », « Assemblage » et du centre d'étude sont respectivement de 10 ans et 20 ans.

**Travail à faire :**

- 1) *Décrire la démarche préconisée pour mettre en place le test de dépréciation.*
- 2) *Présenter les tests et les montants de dépréciation des deux divisions ainsi que de la société TFA.*

---

### TROISIEME PARTIE (9 points)

---

**I –** Les conserveries modernes « CM » est une société anonyme au capital de 1.500.000 DT qui a pour objet la fabrication des conserves alimentaires sous toutes leurs formes (confitures, légumes, tomates en concentré etc...). Elle détient une participation de 15% au capital de la société les Emballages Modernes « EM ». Ce taux ne lui permet pas d'orienter les décisions de gestion ni d'exercer un pouvoir de contrôle sur « EM ». Elle envisage de proposer aux actionnaires de « EM » une fusion absorption, avec date d'effet au 31 décembre 2010.

Vous trouverez ci-après :

- 1- Le tableau des données prévisionnelles pour la période quinquennale 2011 – 2015.
- 2- Le bilan de la société « CM » au 31 décembre 2010, avec des renvois à certaines notes explicatives.
- 3- Des informations complémentaires.

Il vous est aussi indiqué que le capital de la société « EM » s'élève à 960 MDT (nominal de l'action 100 DT). Une évaluation récente de cette société a permis d'arrêter la valeur globale de cette entreprise à 1.300 MDT. Il a été convenu de retenir cette valeur pour les besoins de la fusion, et de limiter la mise en œuvre des méthodes d'évaluation et le choix d'une valeur pouvant en découler, aux seuls titres de la société « CM ».

#### **Travail à faire :**

*1 – Déterminer la valeur de l'action « CM » selon les deux approches suivantes :*

- 1.1– *La moyenne entre la méthode patrimoniale intégrant la fiscalité différée (ANCC) et la méthode du DFCE (actualisation des free cash flow). (4 points)*
- 1.2– *La méthode de la valeur de rendement de l'action (Actualisation à l'infini du bénéfice moyen par action des exercices 2008, 2009 et 2010, sans aucun ajustement et tels qu'ils sont fournis ci-après sur le taux d'actualisation). (0,5 point)*

- 2 – En supposant que les deux parties retiennent la plus élevée des deux valeurs ci-avant déterminées, précisez les conditions financières de réalisation de cette opération de fusion chez l'absorbante. (0,5 point)

**DONNEES ET INFORMATIONS DE BASE**

- 1- Données prévisionnelles pour la période 2011 – 2015 (en milliers de DT).

Éléments	2011	2012	2013	2014	2015
Amortissements	660	670	680	690	700
Bénéfices nets	720	750	780	815	850
Investissements	415	420	480	470	500
Charges de financement					
des emp. non courants	120	110	100	90	80
Variation du BFR	245	230	200	245	220

A la fin de l'année 2015 la valeur de revente de « CM » nette de toute dette serait de 2.600 MDT.

- 2 – Bilan de la société « CM » au 31 décembre 2010 (en milliers de DT)

<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>4.988</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.516</b>
Immobilisations incorporelles	(1) 496	Capital social (15.000 actions)	1.500
Immobilisations corporelles	(2) 4.240	Réserves	2.356
Immobilisations financières	(3) 112	Résultat de l'exercice	(7) 660
Autres actifs non courants	(4) 140		
		<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1.688</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>5.716</b>	Emprunts auprès d'Ets de crédit	1.688
Stocks et encours	(5) 1.584		
Clients et comptes rattachés	(6) 3.695	<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>4.500</b>
Autres créances	232	Fournisseurs et comptes ratt.	3.776
Trésorerie	205	Autres passifs courants	724
<b>TOTAL</b>	<b>10.704</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10.704</b>

- (1) Les immobilisations incorporelles correspondent à un fonds commercial.

(2) Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<u>Eléments</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur réelle</u>
Terrain	480	800
Constructions	1.920	2.240
Inst. Techniques Mat & out. Ind	1.040	1.040
Autres immobilisations	800	880

Le terrain abrite les bâtiments de l'usine et des dépôts. Les autres immobilisations ne sont pas nécessaires à l'exploitation et leur cession est imminente.

- (3) Il s'agit de titres détenus dans le capital de la société « EM ».
- (4) Il s'agit des charges reportées (les 2/3 non encore résorbés).
- (5) Les stocks incluent des articles endommagés et non provisionnés, la perte est estimée à 140 MD.
- (6) Le compte clients inclut des créances irrécouvrables et non provisionnées pour un montant de 220 MD.
- (7) Le résultat de l'exercice sera affecté en réserves pour la moitié de son montant.

### 3 – Autres informations complémentaires

1 – Un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2010 n'a pas révélé d'irrégularités au niveau de l'IS. Toutefois en matière de TVA, il a été réclamé un complément de taxes suite au rejet de certaines déductions pour des vices de forme. Le montant en principal et les pénalités y afférentes s'élèvent respectivement à 80 MD et 54 MD.

2 – Les bénéfices nets des exercices 2008, 2009 et 2010 s'élèvent respectivement à 352,5 MD, 450 MD et 660 MD. Ces résultats ne doivent faire l'objet d'aucun retraitement, ni ajustement.

3 – La société « CM » est soumise à l'IS au taux de 30%, elle ne bénéficie d'aucun abattement ni dégrèvement au titre des avantages fiscaux. Pour la prise en compte des effets de la fiscalité différée ; il y a lieu de supposer que les conditions de déductibilité fiscales sont ou seraient effectivement satisfaites.

4 – Le taux d'actualisation à retenir est de 8%.

II – Vous supposerez ce qui suit :

1 – Le capital de la société les conserveries modernes « CM » s'élevant à 1.500 MDT est composé de 15000 titres de nominal 100 DT dont 5.200 certificats d'investissement créés suite à une scission des actions ordinaires décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2010.

2 – Le capital de la société les emballages modernes « EM » s'élevant à 960 MDT est composé à hauteur de 660 MDT d'actions ordinaires de nominal 100 DT et le reliquat de 300 MDT de certificats d'investissement de nominal 100 DT également.

Les certificats de droit de vote sont totalement détenus par une seule personne physique, Monsieur A qui détient également 50% des actions ordinaires. Les certificats d'investissement sont détenus par Monsieur B qui les a achetés auprès de Monsieur A depuis leur création.

3– Le traité de fusion entre « CM » absorbante et « EM » absorbée donne une parité de change de 1 action « CM » contre 3 actions « EM », tout en retenant la méthode de la fusion renonciation.

**Travail à faire :**

*1 – Indiquer les différentes étapes et opérations juridiques nécessaires à accomplir par chacune des deux sociétés pour la réalisation régulière de la fusion absorption (en matière de convocation, réunions, publicités, documents...)(2 points)*

*2 – Déterminer les titres nouveaux à émettre par la société absorbante pour rémunérer l'apport des actionnaires de la société absorbée et proposer un tableau de leur répartition entre les différents ayant droits. (2 points)*